

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 mars 2020 et à laquelle sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Mariène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Normand Boulianne (représentant Amqui)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

Messieurs Mario Lavoie, secrétaire-trésorier et Joël Tremblay, secrétaire adjoint, sont aussi présents.

Résolution CM 2020-049 concernant un appui au projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles

- Considérant que les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont déclaré leur compétence sur le traitement des matières résiduelles respectivement par les résolutions C.M. 068-01 et C.M. 01-120 ;
- Considérant que les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont autorisé par les résolutions C.M. 115-06 et C.M. 06-151 une entente constituant de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) et ayant pour objets de planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement des matières résiduelles ;
- Considérant que la RITMR Matapédia-Mitis opère depuis 2008 un Centre de transfert à Mont-Joli et effectue depuis 2015 le transport des déchets vers le LET de Rivière-du-Loup et des matières organiques vers l'usine de biométhanisation de la SÉMER ;
- Considérant que la mesure 43 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis est d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de plateforme de compostage à proximité dans une optique de développement durable et régional en visant la réduction des coûts économiques et environnementaux de la gestion des matières résiduelles ;
- Considérant que la RITMR Matapédia-Mitis a évalué qu'il n'y avait aucun avantage financier à traiter les matières organiques séparément des déchets dans les sites de traitement de ces matières au Québec ;
- Considérant que la RITMR Matapédia-Mitis juge favorable les résultats de l'analyse de faisabilité commandée à la firme GBi à l'automne 2019 pour la mise en place d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles traitant les déchets et les matières organiques et l'analyse de sites potentiels sur les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;
- Considérant qu'une gestion locale des déchets et des matières organiques permet d'assurer une prévisibilité des coûts de traitement, une transparence des opérations, une autonomie de gestion des matières résiduelles et de réduire le transport de ces matières.


En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia donne son appui à la poursuite des démarches pour l'implantation d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des matières résiduelles Matapédia-Mitis.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 13 MARS 2020



Chantale Lavoie
Préfète



Joël Tremblay
Secrétaire adjoint